

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 082

**Objet : Demande de fonds INTERREG Micro-projet pour la mise en place d'animations touristiques de mise en valeur des Villages de Flandre / Charmante Dorpen**

**Séance du mardi quatorze mai deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (58) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH

**Procurations (19) :**

Brigitte GALLI à Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE à Sophie SPATOLA - Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE - Danielle MAMETZ à Stéphanie FENET - Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN - Antoine VERMEULEN à Eddie DEFEVERE - Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à César STORET - Catherine DEPELCHIN à Michel DUHOO - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET à Frédéric JUDE - Elizabeth BOULET à Philippe GRIMBER - Nathalie DEBOUDT à Jérôme DARQUES - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Virginie DELESTRE à Emidia KOCH - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Joël DEVOS - Christian BELYNCK à Serge LACONTE

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 77**

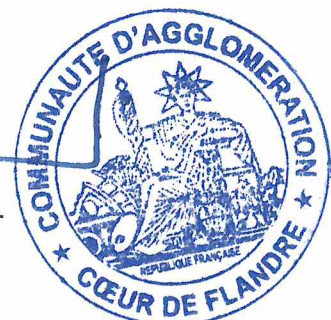
**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 MAI 2024

DELIBERATION 2024 082

**Objet : Demande de fonds INTERREG Micro-projet pour la mise en place d'animations touristiques de mise en valeur des Villages de Flandre / Charmante Dorpen**

En 2022, l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre s'est retiré de l'association nationale des Villages Patrimoines.

En 2023, une réflexion a été menée avec une collaboration transfrontalière du Westtoer et de la Province Vlaanderen ainsi que l'Office de Tourisme Hauts-de-Flandre portant sur la valorisation du patrimoine Flamand. Un accord de principe a été validé sur le nom du réseau « Villages de Flandre / Charmante Dorpen ».

Le projet s'oriente vers une animation de réseau des villages qui offrira une flexibilité dans la gestion et promotion.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Cœur de Flandre aggro, notamment la compétence Promotion du tourisme ;

Vu la délibération n° OT2022/008 du Conseil d'Exploitation de l'OTI en date du 22 juin 2022 portant sur le retrait de l'Association Village Patrimoine pour l'année 2022 ;

Considérant que le chef de fil Destination Cœur de Flandre effectue un appel à micro-projet INTERREG avec ses partenaires ;

Considérant que le micro-projet INTERREG permettrait de proposer des actions communes de valorisation du patrimoine flamand et de promouvoir la collaboration entre la Communauté de communes Hauts-de-Flandre, Cœur de Flandre aggro et la Province Vlaanderen ;

Considérant que le micro-projet INTERREG financerait à hauteur de 50 000 € la mise en œuvre de ce partenariat en renforçant les objectifs communs (communications, événements, promotion touristique...);

**Il vous est proposé :**

- de valider le dépôt de dossier pour Cœur de Flandre aggro au micro-projet INTERREG pour les actions du réseau « Villages de Flandre / Charmante Dorpen »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

**Vote :**

**Pour : 77**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance  
Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 14 mai 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Valentin BELLEVAL

